

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 14
présents : 13
votants : 14

L'An deux mil vingt, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Guy VILLAUDY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 janvier 2020
Date d'affichage : 20 janvier 2020

Etaient présents : Mmes et Mrs VILLAUDY Guy, LARDY Jean-Pierre, BRANSARD Marie-Claire, FOUQUET Christian, DOUCET Cyril, GALLIENNE Josette, DURAND Etienne, LACHASSE Céline, MARCHAT Jean-Marc, CHAMBRIN Hugues, BARDELOT Solange, TRAMUNT Yannick.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme HUET Annick à M. VILLAUDY Guy

Mme GALLIENNE Josette a été élue secrétaire de séance.

M. FOUQUET Christian, secrétaire de séance de la réunion du 6 décembre 2019, a donné lecture du procès-verbal de la dite séance qui est adopté à l'unanimité.

Résiliation bail logement communal occupé par M. MOREUX et Mme GAULTIER au 41, place de l'Eglise et remise en location

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre en date du 16 décembre 2019 déposée le même jour de M. MOREUX et Mme GAULTIER par laquelle ils demandent la résiliation du bail du logement communal de type 3 situé 41, place de l'Eglise qu'ils occupent depuis le 1^{er} juillet 2018.

Après avoir délibéré, le conseil accepte la résiliation.

La caution sera restituée dans les deux mois du départ après l'état des lieux et sur établissement d'un certificat du Maire attestant le remboursement à effectuer.

Monsieur le Maire rappelle que tel que le conseil l'avait décidé lors de réunions précédentes, l'étude pour la remise en location sera effectuée entre les adjoints et lui-même.

Le prix du loyer est fixé à 340 € et les charges locatives correspondant à la vidange du maxiflo à 18 €.

Le loyer est payable mensuellement à terme échu. Une caution équivalente à 1 mois de loyer sera demandée.

Par ailleurs, le conseil autorise M. le Maire à signer le bail conclu avec le nouveau locataire.

Conseil en Energie Partagé entre la Collectivité et le Syndicat Départemental d'Energie du Cher - Renouvellement de la convention

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂)

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDE 18 propose à ses collectivités adhérentes de mettre en place un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Energie » du SDE 18, la collectivité de Saint-Germain-des-Bois souhaite poursuivre son adhésion à cette mission. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération n° 2017-75 du 14 décembre 2017 du comité syndical, le coût de cette adhésion est de 0,60 € par habitant par an, le recensement de la population étant fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Conformément au règlement technique et financier de la compétence énergie, approuvé par délibération n° 2017-50 du 26 octobre 2017 du comité syndical, la collectivité s'engage pour 4 années dans la démarche.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ↳ de renouveler son adhésion au Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 4 ans.
- ↳ d'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

Modalité planning des travaux de sécurisation et du parking

M. le Maire fait part du message de M. Jully (Géomètre du cabinet Neuilly) concernant la programmation des travaux de sécurisation du centre bourg et de l'aménagement du parking (date prévisionnelle des travaux, date envoi de l'avis aux publications, marché public... etc.)

Les membres du Conseil municipal demande à M. le Maire de rencontrer M. Jully afin d'avoir des explications sur le type d'écluse qui va être implantée.

La commission communale de la voirie sollicite un rendez-vous les 4,5 ou 6 février le matin.

DIVERS

. M. le Maire donne lecture du courrier Mme LARGUINAT de Bruère-Allichamps demandant le stationnement de son camion pizzas le mercredi (1 sur 2) ou le vendredi (1 sur 2). Après discussion, le Conseil rejette cette demande du fait que la gérante du multiservice propose également dans son activité la vente de pizzas.

. M. le Maire propose le tableau des permanences pour le bureau de vote élections municipales des 15 et 22 mars

8 h. - 10 h. 30	10 h.30 - 13 h.	13 h. - 15 h.30	15 h.30 - 18 h
VILLAUDY Guy	FOUQUET Christian	LARDY Jean-Pierre	VILLAUDY Guy
CHAMBRIN Hugues	SAJOT Benoît	BARDELOT Solange	BRANSARD Marie-Claire
MARCHAT Jean-Marc	HUET Annick	DOUCET Cyril	GALLIENNE Josette
TRAMUNT Yannick	DURAND Etienne		LACHASSE Céline

M. DURAND et Mme LACHASSE échangeront leur créneau horaire pour le 22 mars

. M. le Maire fait part de l'appel de cotisation de la FnCOFOR.

M. TRAMUNT demande qu'avant paiement de cette cotisation, un courrier soit envoyé à la fédération afin d'avoir des explications concernant l'absence de réunions depuis plusieurs années.

informations :

. Monsieur le Maire fait part de l'installation du matériel de cuisine à la salle des fêtes par la Société Montagne (four mixte avec grilles, tables inox, hotte).

Suite au remplacement de la hotte, il est nécessaire de refaire la peinture sur la partie du mur entre le piano et la nouvelle hotte.

De plus, d'autres travaux de peinture sont prévus : plafond dans l'entrée de la salle, plinthes et portes dans la cuisine.

Monsieur le Maire informe aussi le conseil qu'il a été nécessaire de refaire le circuit électrique suite à des problèmes de mise en sécurité et de l'impossibilité de faire fonctionner l'ensemble du matériel électrique (convecteurs, four, éclairage extérieur etc...).

. il informe que :

→ le logement n° 7 de l'ancien presbytère a été attribué

→ la gérante du multiservice a envoyé un message informant de la mise en vente de son fonds.

. Monsieur le Maire charge Mme BRANSARD de demander à la communauté de communes où en est la réparation de la benne à verres enterrée.

La prochaine réunion de conseil est fixée au vendredi 28 février 2020 à 18 heures.

Vu pour affichage,
le Maire,
Guy VILLAUDY